MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Guide de **mise en œuvre des classes de défense** et de **cohésion nationale**

Complémentaire au courrier aux recteurs relatif à la constitution des classes de défense et de cohésion nationale au lycée dès la rentrée 2026, le présent guide s'adresse aux référents des trinômes académiques, chefs d'établissement et équipes pédagogiques. Outre sa mise en contexte, il propose des réponses pratiques pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif d'éducation à la défense.

Il apporte notamment des éléments d'orientation concrets pour décliner les quatre principes sur lesquels repose le dispositif : la pluriannualité du projet pédagogique, conduit sur les trois années du lycée ; l'approfondissement des enseignements, notamment dans le cadre du volume horaire annuel dédié ; la progressivité et l'interdisciplinarité des thématiques et entrées programmatiques retenues ; la diversité des partenariats mobilisés.

à compter de la **rentrée scolaire 2026**

Les classes de défense et de cohésion nationale dans le cadre de l'enseignement de la défense et de l'éducation à la défense

Prévu à l'article L.312-12 du code de l'éducation, l'enseignement de la défense porte de manière obligatoire sur les principes et l'organisation de la défense nationale, de la défense européenne et de la réserve. Il concourt à la compréhension globale des conditions de protection de la Nation. Cette approche s'appuie sur une démarche pédagogique pluridisciplinaire structurée et progressive. Elle mobilise les enseignements de manière transversale chaque fois qu'ils contribuent à éclairer les enjeux de défense, de sécurité, de résilience et de cohésion nationale. Elle permet aux élèves de comprendre que la défense nationale ne relève pas uniquement du périmètre des armées mais qu'elle renvoie plus largement à la capacité d'une société à faire face à la diversité des risques et des menaces ainsi qu'à préserver les principes qui fondent la Nation.

Pour produire pleinement ses effets, cet enseignement s'inscrit dans une démarche plus large d'éducation à la défense permettant aux élèves d'en éprouver concrètement les enjeux au profit de la cohésion nationale au travers de dispositifs pédagogiques.

C'est dans cette dynamique qu'ont émergé les classes de défense et de sécurité globales (CDSG) à l'initiative d'équipes pédagogiques engagées et avec le concours de partenaires institutionnels. Leur intérêt tient à la fois à leur portée civique et pédagogique : par la rencontre avec les femmes et les hommes qui concourent à la protection du pays et confèrent une dimension concrète aux apprentissages. Leur richesse réside également dans la liberté laissée aux équipes enseignantes, qui peuvent adapter les projets aux besoins des élèves, aux ressources du territoire et aux partenariats disponibles.

Les classes de défense et de cohésion nationale (CDCN) prolongent cette dynamique en s'inscrivant durant les trois années du lycée, toutes voies confondues. Conçues comme un dispositif complémentaire et d'approfondissement, les CDCN permettent de s'inscrire dans une logique de parcours en favorisant une appropriation continue, progressive et cohérente s'appuyant sur le futur référentiel d'éducation à la défense, elle-même composante du parcours citoyen.

Qu'est-ce qu'une classe de défense et de cohésion nationale ?

Les CDCN constituent un dispositif d'éducation à la défense, proposé par les établissements publics et privés sous contrat qui le souhaitent. Elles s'adressent aux **élèves volontaires** souhaitant approfondir leur compréhension des enjeux de défense et de sécurité globales, de résilience et de cohésion nationale, dans un cadre pédagogique structuré.

Ce dispositif, formalisé dans un projet pédagogique, est construit de **manière progressive** sur les **trois années** du lycée et s'articule autour d'**enseignements** et de **partenariats diversifiés**.

Dans les lycées dans lesquelles sont déjà implantées des CDSG, le dispositif de CDCN constitue une opportunité pour approfondir les projets pédagogiques et partenariats mis en œuvre et les inscrire dans une **logique de parcours**.

Elles constituent ainsi le niveau le plus structuré de l'offre d'éducation à la défense conduite au lycée, après les enseignements ordinaires et les actions d'éducation à la défense relevant de l'initiative des équipes pédagogiques.

Les élèves retenus doivent pouvoir s'y engager dans la durée, afin de bénéficier d'une progression pédagogique cohérente.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est au cœur du dispositif des CDCN. Il est rédigé par les équipes pédagogiques impliquées.

Il s'appuie sur les **programmes d'enseignement** qui contribuent à l'enseignement de défense :

- Dans la voie générale et technologique : les programmes de 2de et ceux du tronc commun du cycle terminal ;
- Dans la voie professionnelle : les programmes des matières générales.

Les programmes de spécialités des voies générale et technologique, comme les programmes des matières professionnelles dans la voie professionnelle, peuvent être également sollicités pour la construction du projet.

Il intègre explicitement les partenaires de la CDCN, les formes et les modalités de leur implication

Il permet en outre de travailler avec les élèves des capacités et des compétences diverses dans le cadre des enseignements (compétences psycho-sociales, capacités disciplinaires, compétences des référentiels de métier), en cohérence avec le futur référentiel d'éducation à la défense.

Afin d'assurer un accompagnement académique renforcé, le projet pédagogique, comprenant notamment la nature et la durée des partenariats, fait l'objet d'une notification au référent de l'Éducation nationale auprès du trinôme académique.

Progression et thématiques en lien avec les programmes scolaires

La CDCN est organisée sur un cycle de trois ans dans lequel elle s'efforce de garantir une progression claire entre la seconde, la première et la terminale.

Au cœur du parcours citoyen, l'enseignement moral et civique propose un programme commun aux trois voies (générale, technologique et professionnelle) et constitue la principale entrée de l'enseignement de défense. Par conséquent, il est central dans l'élaboration du projet pédagogique. Il permet de structurer autour de lui, pour chaque année, une thématique cohérente et aux équipes de séquencer, le cas échéant, les dispositifs d'éducation à la défense existants et les liens avec les partenaires.

Cette thématique annuelle peut porter, de manière privilégiée :

- En classe de seconde : sur le rapport entre défense nationale et État de droit, ordre public, libertés publiques et responsabilités individuelles ;
- En classe de première : sur le rapport entre cohésion, défense et sécurité nationale face aux menaces et risques contemporains, passant par la compréhension des missions des acteurs de la défense et de la sécurité ;
- En classe de terminale : sur la résilience nationale, la diversité des voies d'engagement au service de la défense et de la sécurité nationale, européenne et internationale et le contrôle démocratique de l'action publique.

Dans le cadre de l'ancrage que lui confèrent les programmes d'enseignement moral et civique et en cohérence avec le référentiel d'éducation à la défense, le projet pédagogique s'appuie également sur les contributions de l'ensemble des disciplines – littéraires, scientifiques et technologiques – identifiées par l'équipe pédagogique qui en articule les apports dans une perspective transversale.

En voie professionnelle, le référentiel métier peut utilement compléter cette architecture afin de la faire correspondre à une progression en lien avec la spécialité ou famille de métier.

L'organisation pédagogique

Plusieurs organisations pédagogiques sont possibles : les choix relèvent de la cheffe ou du chef d'établissement, en lien avec la structure et les équipes porteuses du projet. Un ou plusieurs référents de la CDCN sont utilement identifiés afin de faciliter le portage notamment auprès des partenaires.

Pour sa mise en œuvre, et dans le cadre des moyens dont dispose l'établissement, la cheffe ou le chef d'établissement octroie un volume horaire annuel de référence correspondant à vingt-cinq heures. Ce volume comprend à la fois les heures consacrées aux prolongements pédagogiques conduits par les enseignants et les heures dédiées aux activités réalisées avec les partenaires lorsqu'elles se déroulent sur le temps scolaire.

Les propositions suivantes donnent des exemples d'organisation pédagogique.

Proposition 1 : les élèves de la CDCN sont regroupés dans la même division

La CDCN s'appuie alors sur deux composantes complémentaires :

- Dans le temps des enseignements du tronc commun : les enseignants référents identifient et renforcent les entrées programmatiques relatives à la défense, à la sécurité, à la résilience et à la cohésion nationale. Cette démarche s'appuie sur le référentiel d'éducation à la défense et sur les programmes en vigueur.
- Dans le volume annuel des 25 heures : les enseignants référents proposent des temps dédiés en lien avec le projet pédagogique de la CDCN. Ils permettent d'approfondir les entrées relatives à la défense dans les programmes par des séances d'enseignement, notamment transversaux, des exercices thématiques, des projets collectifs, des rencontres, des visites et des actions définies et conduites avec les partenaires du dispositif.

Proposition 2 : le projet pédagogique de la CDCN se déploie dans le cadre du volume horaire de référence

En appui du référentiel national d'éducation à la défense, la CDCN vient compléter le travail d'identification des entrées relatives à la défense, à la sécurité, à la résilience et à la cohésion nationale dans les programmes du tronc commun en proposant des temps dédiés d'approfondissement. Ces temps permettent d'aller au-delà des enseignements ordinaires, en regroupant les élèves de la CDCN autour de séances d'approfondissement des entrées relatives à la défense dans les programmes, de séances d'enseignements transversaux, d'exercices thématiques, de projets collectifs, de rencontres, de visites et d'actions définies et conduites avec les partenaires du dispositif.

Quand les élèves sont issus de divisions différentes, une concertation peut être menée avec les équipes pédagogiques des différentes divisions afin d'identifier des objets d'études communs dans les enseignements en vue de favoriser l'appropriation des notions abordées dans les temps d'approfondissement.

Toute autre organisation qui permet de garantir la cohérence du projet, l'approfondissement des thématiques, la progressivité des apprentissages et l'implication des partenaires est envisageable. Elle peut être réfléchie avec le référent du trinôme académique.

Les partenariats

Chaque CDCN s'appuie plusieurs partenariats identifiés, définis dans un cadre conventionnel adapté. Ces partenariats sont au service exclusif des objectifs pédagogiques arrêtés par l'équipe éducative.

La diversité des partenariats permet de donner aux élèves une vision concrète et pluraliste des acteurs qui concourent à la défense et à la sécurité du pays, tout en soutenant la progressivité thématique organisée sur les trois années. Selon les territoires et les projets, ces partenariats peuvent associer forces armées, forces de sécurité intérieure (gendarmerie nationale, police nationale, sécurité civile, …) et douanes. Le cas échéant, des acteurs de la recherche, entreprises de la base industrielle et technologique de défense, ou opérateurs d'importance vitale peuvent y être intégrés.

Ces partenariats doivent rester économes du temps des structures associées. Ils privilégient des rencontres et interventions préparées en amont avec les enseignants, inscrites dans une progression pluriannuelle. À cette fin ils sont, par préférence, formalisés conjointement avec l'ensemble des partenaires.

Pour la rentrée 2026, les conventions génériques utilisées pour les classes de défense et de sécurité globale peuvent servir de modèle pour établir une convention sur trois ans avec le ou les partenaires. Cette convention peut concerner une cohorte ou l'établissement dans son entier. Elles sont signées entre la cheffe ou le chef d'établissement et le ou les partenaires. La cheffe ou le chef d'établissement informe le conseil d'administration de l'établissement de la mise en place du ou des partenariats puis de la signature de la convention. Les classes de défense et de sécurité globale qui souhaiteraient devenir des CDCN pourront formuler un avenant à leur convention d'origine, en formalisant le changement de statut et l'éventuel ajout de partenaires.

La valorisation dans le parcours de l'élève

Le suivi d'une classe de défense et de cohésion nationale est valorisé dans le parcours de l'élève dès lors que ce dernier a participé, au minimum, au dispositif dans son cycle terminal.

Cette valorisation prend la forme d'appréciations portées par l'équipe pédagogique, une mention dans la fiche Avenir et peut faire l'objet d'une entrée spécifique dans Parcoursup sur volontariat de l'élève, afin de valoriser visiblement, s'il le souhaite, cette expérience au sein de ses vœux d'orientation.